



Cg 93



Territoriaux

Le 20 Mars 2014 mobilisons nous pour LE PRINTEMPS de L'ASE

L'ASE est un service sinistré !!

Depuis plusieurs années les équipes de l'ASE sont confrontées à l'augmentation du nombre de mesures, toujours plus complexes, confiées au service (placements, IP, évaluations ...): En 2012, malgré la mise en place du dispositif mineurs isolés c'est 1 677 jeunes qui ont été accueillis, autant qu'en 2011.

Le 31 mai 2011, 4736 jeunes sont directement suivis par le service, dont 4200 prises en charges physiques.

Au 31 mai 2013, c'est 5019 jeunes dont 4378 prises en charge physique !!

Pour répondre à cette réalité des lieux de placements moins nombreux, moins adaptés, et plus lointains. En 10 ans nous avons perdu 300 assistantes familiales. Leur nombre s'est réduit à 578 en 2012 ; 25 % ont plus de 60 ans, 70 % plus de 51 ans !!!

Malgré le « surnombre » dans les familles d'accueil, pour la première fois le nombre d'enfants accueillis, pour ce type de placement, passe sous la barre des 30 %.

Il est devenu impossible, pour les équipes, à tous les niveaux, de mettre en œuvre les propositions d'aide et d'orientation indispensables à la protection des enfants suivis :

Faute de foyers, de familles d'accueil, de structures de soins, d'aides spécialisées, de temps pour les suivis... tous les enfants ne sont pas pris en charge à temps et voient leur situation s'aggraver.

L'urgence devient le mode d'admission majoritaire : 60 % des admissions !!

Malgré cela, les questions de moyens, du manque de places d'accueil, de l'urgence sont ignorées : « Restrictions budgétaires obligent », la protection de l'enfance n'est plus une priorité dans notre collectivité et parallèlement les équipes surchargées s'épuisent.

Seule réponse de la DEF : Un projet service inadapté qui va amplifier les difficultés dans l'ensemble du service, des exigences de rentabilité, des procédures et des dispositifs qui relèvent du bricolage et finalement des réponses à l'inverse du but escompté.

L'ASE est un service maltraitant !!

Un service maltraitant à l'égard des enfants suivis mais aussi à l'égard des personnels :

Des équipes en central ou en circonscriptions en surcharge d'activité, les difficultés intrinsèques du travail, l'activité croissante, les moyens en diminution....

Des agents « exécutants » dans leurs interventions quotidiennes mais « responsables » à la moindre difficulté ...

les agressions des usagers, des violences institutionnelles

Une réorganisation incohérente, sous couvert d'un projet de service, imposée sans concertation, générant déstabilisation, perte de repère et de sens....

Un encadrement contraint de prioriser les réponses budgétaires et institutionnelles au détriment de la qualité du travail, de l'intervention auprès des usagers.

Dans un environnement professionnel de plus en plus dégradé générant usure, stress, démotivation, somatisation... Les collègues sont de plus en plus nombreux à « craquer »,

Des collègues attachés à leur métier et leurs fonctions, investis dans leur travail, se retrouvent du jour au lendemain en arrêt maladie, en accident de travail... obligés de quitter la collectivité ou de se retrouver sans affectation et alors contraints de choisir entre un retour impossible dans leur équipe ou une intégration forcée à une procédure de reclassement humiliante et disqualifiante.

Combien faudra t il de collègues en détresse, en souffrance, en dépression pour que notre employeur intervienne ?

REAGISSONS

Le 20 MARS UN AUTRE AVENIR EST POSSIBLE POUR L'ASE

EXIGEONS DES MOYENS, LE RESPECT DES ENFANTS, DES FAMILLES, DES PARTENAIRES DE NOTRE SANTE, DE NOS METIERS ET DE NOTRE TRAVAIL.

Nous devons exiger des investissements pour augmenter les capacités de tous les accueils des jeunes au service, des structures cohérentes répondant aux besoins.

✚ Un dispositif d'accueil d'urgence départemental renforcé.

Nous avons obtenu lors des mouvements précédents des dispositifs pour traiter de l'urgence. Confrontés à la réalité du manque global de lieux d'accueil ces dispositifs ont maintenant atteint leur limite : ce sont des places d'accueil physique qui doivent être créées pour répondre aux besoins.

✚ Un plan d'investissement à moyen et long terme pour créer les structures nécessaires aux enfants confiés au service. (lieux d'accueil thérapeutique, accueils mère-enfant...)

Un groupe de travail dédié à cet objectif doit être mis en place, sur la base des besoins recensés, avec la participation de tous les professionnels ou collègues concernés.

✚ Des créations de postes pour compenser l'augmentation de l'activité du service :

L'augmentation depuis 10 ans de l'activité du service (nombre de prises en charge, missions supplémentaires) ne peut plus être compensé par les équipes sans la création de postes supplémentaires (administratifs, éducateurs, psychologues). Des normes de référence précises du calcul de la charge de travail doivent être appliquées pour chaque professionnel dans toutes les équipes du service. (25 situations pour les éducateurs, 70 pour les administratives de circonscriptions, 100 pour les psychologues.....)

✚ La création d'une cellule de soutien et d'accompagnement

La mise en place d'une évaluation sur les causes de la multiplication des arrêts des agents victimes de souffrances graves au travail et mises en place de solutions humaines adaptées pour les collègues contraints de cesser leurs activités professionnelles du fait de leur environnement de travail.

✚ Le report de la mise en place du projet de service dans toutes ses dimensions et la mise en place d'un réel projet d'avenir pour le service.

Le projet de service ne doit plus nous détourner des besoins réels de nos missions. Faute de moyens adaptés le bureau de l'accueil familial va créer plus de difficultés qu'il n'est sensé en résoudre. De même la réorganisation du service doit être revue dans l'objectif de répondre aux besoins identifiés et non pas de « caporaliser » le service pour obtenir de faire toujours plus avec moins. Moins de bureaucratie, d'injonctions administratives... plus de moyens concrets pour faciliter le travail (régie, frais de déplacement)

Le 20 mars c'est avec les agents de l'ASE que le Président du Conseil Général doit poursuivre sa tournée des services *

Le 20 mars c'est avec les agents de l'ASE que le Président du Conseil Général doit « partager un moment d'échange »

Nous devons lui rappeler que la protection de l'enfance n'est pas un simple boulet financier pour notre collectivité, c'est une mission obligatoire au service des enfants de la Seine Saint Denis, un devoir à l'égard des plus fragilisés et des plus démunis d'entre eux.

Le 20 mars inutile qu'il se déplace dans les sites départementaux...

Assemblée générale à partir de 11 heures 30
Rendez-vous devant l'immeuble Picasso à Bobigny
Pour nous rendre en manifestation sur le parvis de la préfecture

Un préavis de grève a été déposé pour vous permettre de participer

**Voir intranet : « le président rencontre les directions »*

FSU : 01 43 93 91 88 – mail : sdu93-fsu@cg93.fr / CGT : 01 43 93 11 27 – mail : ufict-cgt@cg93.fr